

APPEL D'INTÉRÊT

RÉSIDENCES ARTISTIQUES AUX PARCS VICTORIA ET JEAN-GUY-TALBOT À TROIS-RIVIÈRES

Objet de l'appel d'intérêt

La Ville de Trois-Rivières souhaite recevoir des candidatures d'artistes professionnels et de la relève pour deux résidences artistiques durant la saison estivale 2025, l'une dans le parc Victoria et l'autre dans le parc Jean-Guy-Talbot (anciennement le parc des Chenaux).

Organisation promotrice

Ville de Trois-Rivières
a/s de Rosalie Blais-Lapointe, agente en développement – médiation culturelle
1425, Place de l'Hôtel de Ville
Trois-Rivières (Québec) G9A 5L9
Téléphone : 819 374-2002 poste 4244
Courriel : rblais-lapointe@v3r.net

Mission de l'équipe de médiation culturelle de Trois-Rivières

En accord avec la Politique culturelle de la Ville de Trois-Rivières, un des mandats de l'équipe du développement culturel est de soutenir les initiatives en médiation et en citoyenneté culturelle favorisant la vitalité culturelle sur le territoire trifluvien. Elle gère différents projets et programmes favorisant la rencontre entre la population, les œuvres et les artistes. Toutes les actions de l'équipe s'inscrivent dans une volonté d'accroître l'inclusion et la cohésion sociale, l'apprentissage et l'engagement citoyen.

Mandat

Dans une vision d'améliorer la cohabitation sociale et d'augmenter le sentiment de sécurité dans les parcs Victoria et Jean-Guy-Talbot, la Ville de Trois-Rivières souhaite y mettre en place deux projets de résidences d'artistes en invitant les citoyens à assister et participer au processus créatif de l'artiste, sans que cela aboutisse nécessairement à une œuvre achevée.

Les résidences doivent obligatoirement être développées sous l'angle de la médiation culturelle, en ciblant particulièrement les clientèles plus vulnérables, fréquentant les parcs, notamment les personnes en situation d'itinérance.

L'artiste peut déposer un projet de résidence pour un seul des deux parcs proposés, soumettre un projet distinct pour chacun, ou encore proposer un même projet pour les deux parcs.

Description des parcs

Parc Victoria

Situé dans le quartier Saint-Philippe à Trois-Rivières, le parc Victoria est un magnifique espace vert reconnu comme un attrait important de ce secteur. Au fil des dernières années, certains enjeux de vivre-ensemble sont apparus auprès des personnes occupant le parc et les résidentes et résidents du quartier. Le sentiment de sécurité des utilisatrices et utilisateurs a diminué, causant une baisse marquée de l'utilisation du parc.

Voici quelques informations sur ce parc :

 Toilette chimique (du 2 mai au 13 octobre)

 Fontaine à boire

 Ouvert tous les jours de 7 h à 23 h

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



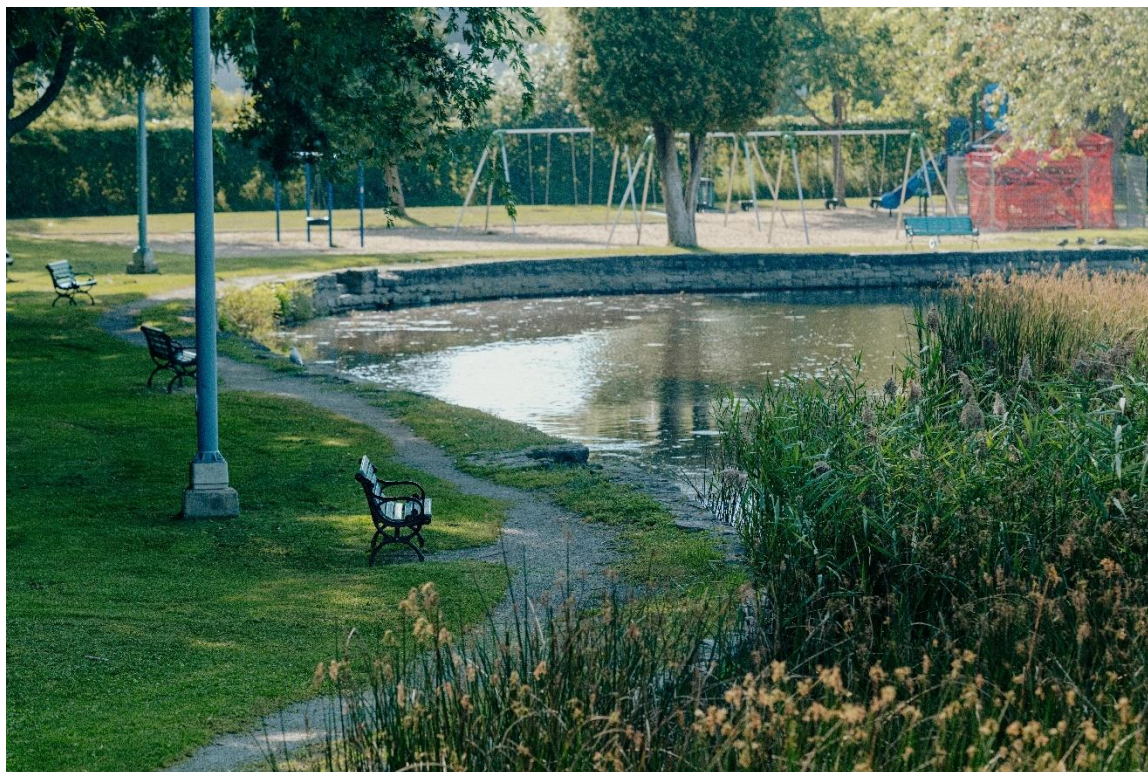
Parc Jean-Guy-Talbot

Le parc Jean-Guy-Talbot, situé dans le quartier Bas-du-Cap à Trois-Rivières et anciennement connu sous le nom du parc des Chenaux, est également un espace vert grandement apprécié des résidentes et résidents. Cependant, des défis similaires de cohabitation y ont aussi été observés, réduisant le sentiment de sécurité et diminuant l'achalandage du parc.

Voici quelques informations sur ce parc :

-  Modules d'entraînement
-  Modules de jeux
-  Toilettes chimiques (Du 2 mai au 13 octobre)
-  Ouvert tous les jours de 7h à 23h

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Description détaillée du mandat

Caractéristique	Détails
Les objectifs des résidences	- Assurer une présence dans les parcs Victoria et Jean-Guy-Talbot, par le biais de l'art et de la culture ; - Rejoindre des publics éloignés de l'art et de la culture par la médiation culturelle ; - Permettre la rencontre entre les personnes occupant les parcs Victoria et Jean-Guy-Talbot et les résidentes et résidents du quartier ; - Stimuler la création artistique en donnant accès à un milieu urbain nouveau et stimulant ; - Donner du temps à l'artiste ou au collectif d'artistes pour amorcer, poursuivre ou achever un projet artistique.
Domaines ciblés	Arts du cirque, arts numériques et multimédias, arts visuels, chanson, cinéma et vidéo, danse, humour, littérature et conte, métiers d'art, musique, théâtre et improvisation, arts multidisciplinaires, patrimoine matériel ou immatériel, etc.
Candidatures visées	Artistes professionnels et de la relève, résidant à Trois-Rivières ou étant actifs sur le territoire de Trois-Rivières, ou collectifs d'artistes établis à Trois-Rivières. Les artistes doivent être à l'aise d'être en interaction avec une clientèle marginalisée ou en situation d'itinérance. Prendre note qu'il est obligatoire que l'artiste soit accompagné lors de ses sorties sur le territoire. La personne accompagnatrice peut être un ou une autre artiste, ou toute autre personne de son entourage.
Montant maximal au contrat pouvant être accordé	10 000 \$ taxes incluses pour le parc Victoria ; 10 000 \$ taxes incluses pour le parc Jean-Guy-Talbot. Les frais couverts par le projet sont : - Recherche et développement ; - Frais directement liés à la réalisation du projet ; - Assurance responsabilité civile. Pour connaître l'étendue des dépenses admissibles, référez-vous au cadre de référence de l'Entente de développement culturel.

Lieux ciblés par l'appel	• Parc Victoria (1980 rue Royale, Trois-Rivières) ; • Parc Jean-Guy-Talbot (150 rue Fusey, Trois-Rivières). L'artiste doit occuper activement les parcs pour que les citoyennes et citoyens remarquent sa présence. Sa résidence doit contribuer à animer les parcs et augmenter le sentiment de sécurité dans ces espaces.
Conditions d'accueil	La Ville de Trois-Rivières s'engage à fournir toutes les autorisations relatives à l'utilisation des parcs à l'artiste. La Ville de Trois-Rivières peut aussi fournir un accès à de l'électricité en fonction du besoin formulé par l'artiste. La Ville de Trois-Rivières demande à la candidate ou au candidat d'avoir une assurance responsabilité civile d'une valeur de 2 millions de dollars et d'avoir la Ville comme co-assurée. La contraction d'une assurance fait partie des dépenses admissibles au montage budgétaire de la résidence.
Échéancier de réalisation	L'artiste ou le collectif possède une flexibilité d'horaire : • La résidence peut être créée sur mesure entre le 25 juin et le 12 septembre ; • Le nombre minimal de présences exigées durant la période de résidence est de 10 par parc, mais il n'y a pas de maximum ; • L'occupation des parcs par la résidence peut se dérouler entre 11 h et 21 h. Le candidat est libre de construire son horaire à l'intérieur de ces plages horaires, mais doit être présent au moins 3 h par présences ; • Chaque période d'occupation doit inclure la réalisation du projet de résidence, mais également un court temps administratif où le candidat remplit un rapport d'observation ; • En cas de pluie lors d'une présence prévue, l'artiste ou le collectif est responsable d'ajuster son horaire.
Communications	L'artiste ou le collectif n'a pas d'obligation de produire des communications entourant les projets de résidences. Cependant, la Ville de Trois-Rivières se réserve le droit d'en faire la promotion au moment jugé opportun.

Critères de sélection

- Capacité de l'artiste ou du collectif à réaliser le projet ;
- La qualité, la pertinence et l'originalité du projet quant à l'utilisation du parc ;
- La cohérence avec la démarche de l'artiste ;
- La prise en compte des clientèles particulières des parcs ;

- Clarté de la présentation de la résidence ;
- Nombre de présences prévues.

Documents à fournir pour l'appel d'intérêt

- Description de la résidence, incluant la manière dont le candidat utilisera le parc, la médiation culturelle réalisée et la façon dont le projet s'inscrit dans sa démarche artistique (1000 mots maximum) ;
- Montage budgétaire prévisionnel ;
- Calendrier et horaire des présences prévues ;
- Porte-folio du candidat ;
- Curriculum vitae (dans le cas d'un collectif, l'ensemble des artistes doivent joindre leur curriculum vitae).

Dépôt de candidature

Les candidats intéressés doivent fournir leur candidature **au plus tard le dimanche 1er juin 2025, à minuit**, à l'adresse suivante : rblais-lapointe@v3r.net.



Québec 

Entente de développement culturel